

COUR D'APPEL
DE PARIS

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE PARIS

CABINET DE
MME ANNE DE-PINGON
JUGE D'INSTRUCTION

CONVOCATION pour PREMIERE COMPARUTION

le juge d'instruction

à

Mme [REDACTED] **Caroline**

1014 LAUSANNE (SUISSE)

N° du Parquet :

N° Instruction :

LETTRE SIMPLE
ET COURRIER ELECTRONIQUE

Paris, le 13 Février 2015

Madame,

En application de l'article 80-2 du Code de Procédure Pénale, je vous informe que j'envisage votre mise en examen. A cette fin, je vous convoque pour procéder à votre première comparution, dans une information ouverte pour :

VIOLENCES VOLONTAIRES AVEC PREMEDITATION SANS ITT

POUR AVOIR EN FRANCE, AU CANADA ET EN SUISSE, ENTRE LE 25 SEPTEMBRE 2009 ET LE 02 JUIN 2014 ET EN TOUS CAS DEPUIS TEMPS NON COUVERT PAR LA PRESCRIPTION, VOLONTAIREMENT COMMIS DES VIOLENCES N'AYANT PAS ENTRAÎNÉ D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL SUR LA PERSONNE DE LÉO APOTHEKER AVEC CETTE CIRCONSTANCE QUE LES FAITS ONT ÉTÉ COMMIS AVEC PRÉMÉDITATION, FAITS PRÉVUS ET RÉPRIMÉS PAR LES ARTICLES 222-13, 222-44, 222-45, 222-47 ET 222-48-1 DU CODE PÉNAL

en vertu d'un réquisitoire de M. le Procureur de la République en date du 03 Juin 2014.

Vous êtes convoqué le 27 Février 2015 à 14 heures 30 minutes.

à mon Cabinet sis au TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE de Paris, 8-10 Boulevard du Palais
75001 Paris, Porte N°: 2-F-24.

TRÈS IMPORTANT

Vous avez le droit d'être assistée par un avocat.

Vous pouvez choisir l'avocat qui vous assistera ou demander qu'il vous en soit désigné un par le bâtonnier de l'ordre, parmi les avocats inscrits au barreau.

Vous devez me faire connaître votre choix dans les meilleurs délais.

Votre mise en examen ne pourra intervenir qu'à l'issue de la première comparution.


/le Juge d'Instruction
